

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**« POUR UN HALLOWEEN 2020 SÉCURITAIRE À SAGUENAY »**

**(Saguenay, le 27 octobre 2020)**

La Ville de Saguenay et le service de police de Saguenay, en collaboration avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay—Lac-Saint-Jean, rappellent l'importance de suivre les consignes de la Direction de santé publique pour que la soirée d'Halloween se déroule en sécurité samedi prochain.

« Se costumer pour faire la tournée des maisons pour recueillir des bonbons fera du bien autant aux enfants qu'à leurs parents, j'en suis convaincue. Les règles établies par le gouvernement provincial sont très simples à suivre et j'encourage les citoyens de Saguenay à les respecter tout en passant un bon moment en famille », a déclaré Josée Néron, mairesse de Saguenay. »

Le samedi 31 octobre 2020, entre 17h00 et 20h00, sur tout le territoire de Saguenay, les policiers sillonneront les rues, gyrophares allumés, afin d'assurer la sécurité de tous les participants. Dans le contexte actuel, nos policiers veilleront aux respects des règles de la santé publique et profiteront de l'occasion pour solliciter la collaboration des jeunes et moins jeunes pour éviter la propagation de la COVID-19.

Le service de police de Saguenay demande aux automobilistes de demeurer très vigilants, de réduire leur vitesse et surtout, de respecter la signalisation routière pendant cette fête d'enfants.

Le SPS vous informe qu'il est défendu d'installer, d'exposer ou de maintenir à l'extérieur d'une propriété, un mannequin ou l'effigie d'un pendu.

Voir en annexe les consignes obligatoires de la Direction de santé publique et quelques conseils de sécurité.

- 30 –

Sources:

Dominic Arseneau, conseiller en communications externes et numériques

Service des communications

Ville de Saguenay Cell. : (418) 820-7101

Service de police de Saguenay

Unité de prévention et communication (418) 698-3978

[medias.police@ville.saguenay.qc.ca](mailto:medias.police@ville.saguenay.qc.ca)

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay—Lac-Saint-Jean

Service des communications et des affaires gouvernementales

418 545-4980, poste 352

[02ciusss.medias@ssss.gouv.qc.ca](mailto:02ciusss.medias@ssss.gouv.qc.ca)

## CONSIGNES DE LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE

Sur recommandation de la Direction de santé publique, les activités de collecte de bonbons de maison en maison seront autorisées selon ces trois conditions:

- ◆ Les enfants – et leurs parents, pour les plus jeunes – devront circuler uniquement en compagnie des membres de leur maisonnée;
- ◆ Dans la mesure du possible, les enfants devront récolter les bonbons et friandises placés à un endroit situé à 2 mètres des occupants de la maison visitée;
- ◆ En aucun cas les enfants ne devront entrer dans des maisons.

Ainsi que les conditions suivantes :

- ◆ Les personnes qui présentent des symptômes de la COVID-19 ou qui sont en isolement ne doivent pas participer;
- ◆ Le circuit de collecte de bonbons devra se limiter au quartier entourant le domicile des participants. Les municipalités sont invitées à assurer la fluidité de la circulation sur les trottoirs, par exemple en indiquant le sens de la circulation;
- ◆ Les personnes devront toujours respecter la distance de 2 mètres avec les autres, porter un couvre-visage et s'abstenir de chanter ou de crier devant les personnes chez qui elles se rendent;
- ◆ Le lavage des mains est recommandé avant le départ et au retour à la maison.

**LES «PARTY» ET LES RASSEMBLEMENTS PRIVÉS DEMEURENT  
INTERDITS SELON LES DIRECTIVES GOUVERNEMENTALES**

## MESSAGE AUX PARENTS

VOICI 10 CONSIGNES DE SÉCURITÉ POUR VOS ENFANTS EN QUÊTE DE FRIANDISES...

- ◆ Porter des vêtements de couleur claire avec des bandes réfléchissantes;
- ◆ Porter des vêtements courts pour éviter de trébucher;
- ◆ Utiliser un maquillage plutôt qu'un masque pour bien voir et pour bien entendre;
- ◆ Allumer une lampe de poche pour être plus visible et pour mieux voir;
- ◆ Informer ses parents de son trajet et de l'heure de son retour;
- ◆ Parcourir un seul côté de rue à la fois afin d'éviter de traverser inutilement;
- ◆ Traverser les rues aux intersections et respecter la signalisation routière;
- ◆ Refuser de s'approcher d'un véhicule ou d'y monter sans la permission de ses parents;
- ◆ Vérifier avec ses parents les friandises reçues pour être certain de pouvoir les manger sans danger.

**PRUDENCE!**